



**DECISION N°139-2026 –  
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE LA VOIE FERRÉE  
BELLEGARDE EN FOREZ / MONTROND LES BAINS**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

**Vu** la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Considérant** la nécessité de procéder à des travaux d'entretien et de maintenance,

**Considérant** la proposition technique et financière de l'entreprise OFFROY, agence de DIJON (21000), 15-17 rue du Docteur Quignard, dont le siège social est situé à CHELLES (77500), 12 rue Eugène Freyssinet pour un montant de 94 351,50 € HT, soit 113 221,80 € TTC, aux termes du devis ci-annexé,

**Considérant** que le seuil des 216 000,00 € en dessous duquel Monsieur Le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer le devis de la société OFFROY, agence de DIJON (21000), 15-17 rue du Docteur Quignard, dont le siège social est situé à CHELLES (77500), 12 rue Eugène Freyssinet, quant à la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance des voies ferrées de Bellegarde en Forez à Montrond les Bains pour un montant de 94 351,50 € HT, soit 113 221,80 € TTC, et de passer commande.

**ARTICLE 2**

De dire que les crédits requis sont prévus au budget.

**ARTICLE 3**

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

## ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 21/04/2026

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

Communauté de Communes  
de Forez-Est  
6-Place Paul Larue BP13  
42110 FEURS